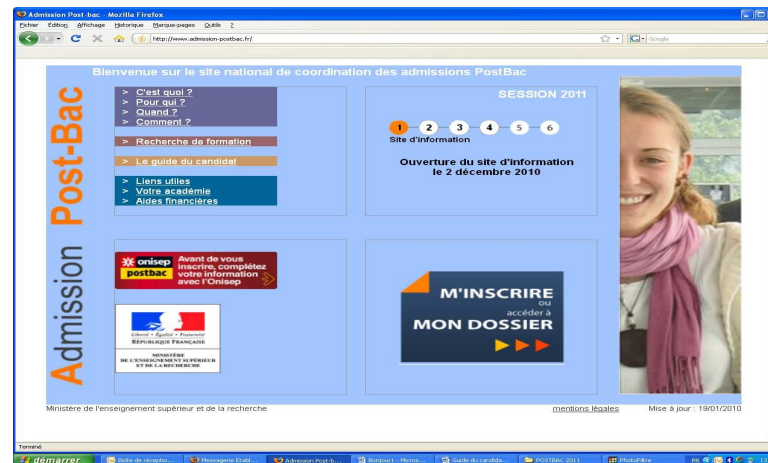


Diaporama élèves

www.admission-postbac.fr



Bienvenue sur le site national de coordination des admissions PostBac

Admission Post-Bac

- › C'est quoi ?
- › Pour qui ?
- › Quand ?
- › Comment ?
- › Recherche de formation
- › Le guide du candidat
- › Liens utiles
- › Votre académie
- › Aides financières

SESSION 2011



Site d'information

Ouverture du site d'information
le 2 décembre 2010



Avant de vous inscrire, complétez votre information avec l'Onisep



Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

[mentions légales](#)

Mise à jour : 19/01/2010

Terminé

Je suis élève en classe de terminale

Pour la rentrée prochaine, je sais que je vais devoir réfléchir très tôt à mes choix d'orientation.

- ❑ **Tout d'abord m'informer sur les différentes formations :**
 - Dès novembre sur : <http://www.onisep.fr>
 - Dès le 2 décembre sur le site national :
www.admission-postbac.fr
- ❑ **M'inscrire pour la formation de mon choix à partir du 20 janvier 2011 sur le même site national :**
www.admission-postbac.fr

Les formations concernées

⇒ Partout en France :

- CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles)
- Les formations d'ingénieurs (consultez la liste disponible dans la rubrique «recherche de formations»). Pour notre académie : INSA, ISEL, ESIGELEC, ESITPA
- les licences 1ère année - y compris première année commune aux études de santé "PACES"
- cycles universitaires préparatoires (Poursuite possible dans le cadre d'un parcours licence)
- Formations initiales scientifiques : remises à niveau pour accès L1 (**DUFIS**-Mt St Aignan-Evreux / **DUPRES**-Le Havre)
- les DUT (diplômes universitaires de technologie)
- Classe de mise à niveau pour préparation au DUT de l'IUT Evreux
- les BTS (brevets de technicien supérieur) / BTSA (brevets de technicien supérieur agricole)
- le DTS (diplôme de technicien supérieur)
- le Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)
- les classes de mise à niveau (MAN)
- l'année préparatoire au concours de la Marine Marchande
- les écoles spécialisées (consultez la liste disponible dans la rubrique «recherche de formations»)
- les écoles nationales supérieures d'architecture

Les différentes étapes de la procédure

L'inscription : Du 20 janvier au 20 mars 2011

1) **Je dois saisir mon identité et mes coordonnées sur le site.**

Pour cela je dois impérativement disposer d'une adresse électronique, car je dois pouvoir être contacté à tout moment par mél. Lors de ma première connexion, un numéro d'inscription et un code confidentiel me seront attribués que j'utiliserai tout au long de la procédure.

Au moment de mon inscription, j'ai besoin de mon numéro d'identifiant élève que je trouve sur mon relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat, ainsi que mon numéro inscription aux épreuves du baccalauréat (numéro OCEAN)

Si je suis scolarisé(e) en terminale professionnelle, je demande mon numéro d'inscription au baccalauréat au secrétariat de mon établissement.

2) **Je saisis mes candidatures.**

Je peux faire 12 candidatures en CPGE dont 6 au plus dans la même voie. Je sais que pour les écoles en 5 ans et les prépas intégrées, je peux faire autant de vœux que je le souhaite.

Si je choisis de préparer un BTS, un BTSA, un DUT ou une licence, je peux faire 12 vœux sur chacune de ces formations.

Pendant le nombre de mes vœux ne peut pas dépasser 36

A partir du 20 mars , je ne pourrai plus ajouter de nouvelles candidatures. La phase d'inscription sera terminée.

L'orientation active

A partir du 20 janvier 2011

La loi du 10 août 2007 rend obligatoire la pré-inscription à l'université.

Tout élève de classe de terminale qui envisage de poursuivre des études à l'université doit pouvoir bénéficier d'une aide à l'orientation sur le fondement de laquelle il pourra choisir sa voie en pleine connaissance de cause. Lors de l'émission d'un vœu pour une licence, l'élève reçoit un conseil en orientation.

L'orientation active inscrite dans le parcours de découverte des métiers et des formations a pour vocation de donner aux futurs étudiants la possibilité d'entrer en contact avec l'université pour mieux la connaître et éventuellement recueillir un avis individualisé sur leur projet d'inscription.

Elle s'applique à tous les vœux licence émis avant la date limite définie par l'université.

- Tout candidat pour une L1 postulant sur le portail avant le 20 mars 2011, recevra un avis individualisé (Avis très positif, avis positif avec recommandations ou avis réservé). Dans les deux derniers cas, un entretien individuel lui sera proposé afin de réfléchir à son projet d'orientation et le cas échéant de pouvoir modifier ses choix ou l'ordre de ses choix.

Cet entretien a pour objectif d'aider l'élève dans sa réflexion. En aucun cas, il ne peut être fait obligation à l'élève d'assister à cet entretien.

- Les candidats pour une L1 en procédure complémentaire recevront également un avis individualisé. Ceux qui obtiendraient un avis réservé pourront demander un entretien individuel auprès du SCUIO.

Quel que soit l'avis rendu par l'université, l'élève a le droit de maintenir son vœu universitaire

La constitution et l'envoi des dossiers de candidature

Jusqu'au 1 avril 2011

Pour l'académie de Rouen, il n'y a aucun dossier papier à envoyer pour les élèves scolarisés en terminale, quelles que soient les formations demandées.

Si vous candidatez dans une autre académie, il vous faudra vérifier au moment de votre inscription sur le portail, les modalités appliquées dans l'établissement hors académie que vous aurez choisi

CPGE/BTS/BTSA/DUT/ Écoles spécialisées Académie Rouen	CPGE/BTS/BTSA/DUT/ Écoles spécialisées Autres académies	Licence
Pas de Dossier papier	Vérifier sur la fiche De candidature Les modalités pour Chaque académie. Si dossier, envoi Avant le 1 avril 2011	Pas de Dossier papier

Classement des candidatures

du 20 janvier au 31 mai 2011

Je classe mes candidatures

Je sais que ce classement est **obligatoire** même si je ne formule qu'un seul vœu. Si je ne classe pas mes candidatures, un classement automatique sera mis en place. Je dois commencer mon classement dès mon inscription et **je pourrais le modifier à tout moment jusqu'au 31 mai 2011.**

L'ordre de classement de mes vœux est **confidentiel**, c'est-à-dire que ni mon établissement, ni les établissements que je demande ne le connaîtront.

Je connais l'importance de ce classement. puisque lors de la phase d'admission, une seule proposition me sera faite, la meilleure possible selon mon classement.

Si l'on me propose mon vœu N°2, tous mes vœux moins bien classés sont automatiquement annulés.

Je reste cependant candidat sur mon vœu N°1 jusqu'à la fin de la procédure , c'est à dire le 14 juillet 2011.

Vérification de mon dossier de candidature

Je m'assure de la validation de mes candidatures sur le portail.
Je vérifie avoir bien renseigné toutes les pièces demandées.

Si j'ai fait une demande hors académie pour laquelle j'ai envoyé un dossier papier
Je me reconnecte à mon dossier électronique pour m'assurer que l'établissement concerné a
bien reçu mon dossier et que celui-ci est complet

avant le 12 mai 2011 dernier délai

Si mon dossier apparaît comme "non reçu" ou s'il manque des pièces, je prend immédiatement
contact avec l'établissement concerné afin de lui adresser au plus vite les documents
manquants. Je n'attends pas le dernier jour pour vérifier ces informations car je sais que
les commissions de classement débutent dès le 13 mai 2011.

Après cette date, je sais qu'une candidature non validée ou un dossier incomplet entraîneront
l'annulation de ma candidature

Phases de proposition d'admission

A partir du jeudi 9 juin, trois phases de proposition d'admission vont se succéder le jeudi à 14 heures.
(9 juin, 23 juin et 14 juillet)

Le jeudi 9 juin, si une proposition m'est faite :

Je dois donner une réponse dans les 120 heures qui suivent (5 jours soit jusqu'au mardi suivant) quelle que soit la proposition qui m'est faite (même une proposition en L1).

4 réponses sont possibles :

- Je peux répondre « **oui définitif** » j'accepte cette proposition et **aucune autre ne me sera faite**.
- Je peux répondre « **oui mais** » j'accepte pour l'instant la proposition qui m'est faite mais je maintiens ma candidature pour d'autres **vœux mieux placés**. Je participerai alors aux phases suivantes en me connectant sur le portail.
- Je peux répondre « **non mais** » je refuse cette proposition mais je maintiens mes candidatures sur des vœux mieux placés. Je sais que je ne suis pas sûr(e) d'avoir une autre proposition et que je ne pourrai plus être admis(e) dans celle que je viens de refuser.
- Je peux répondre « **démission générale** » je ne suis plus candidat(e) à aucune formation et je ne pourrai pas participer à la procédure complémentaire.

Si aucune proposition ne m'est faite en phase 1 ou en phase 2, je me reconnecte obligatoirement à la phase suivante.

Quelques exemples

- **Je me connecte le jeudi 9 juin à 14 h. Aucune proposition ne m'est faite**, je dois me reconnecter lors de la phase suivante pour vérifier la proposition qui pourrait m'être faite et cela, jusqu'à la fin de la procédure.

- **Je me connecte le jeudi 9 juin à 14 h. On me fait une proposition sur mon voeu n°2 .**

Je peux l'accepter mais rester candidat sur mon voeu n°1. Dans ce cas, je réponds « oui mais » et je me reconnecte lors de la phase suivante et jusqu'à la fin de la procédure pour voir si l'on me propose mon 1er voeu.

Si mon 1er voeu est accepté, cela annulera automatiquement ma candidature sur le 2ème voeu d'abord proposé.

- **Aucune proposition ne m'a été faite à la fin de la procédure le jeudi 14 juillet 2011.** Je sais qu'aucune proposition ne pourra plus m'être faite. Dans ce cas, je participe à la phase complémentaire d'admission dès le 24 juin 2011.

- **On me propose mon voeu n°2 et je dis « oui mais ».** Je reste alors candidat sur mon voeu n°1. Si pendant le temps qui sépare les 2 phases d'admission, je décide finalement de choisir le voeu n°2 et ainsi renoncer à mon 1er voeu, il me faut me reconnecter sur le site avant qu'une autre proposition me soit faite en répondant « oui définitif ». Tous mes autres voeux sont alors annulés.

- **Si j'ai fait plusieurs voeux dont une demande en L1, il me sera obligatoirement fait une proposition sur la L1 puisqu'il n'y a pas de sélection dans cette filière.**

De ce fait, soyez très vigilant au classement de vos voeux. Si vous placez la L1 en 1ère position, vous l'obtiendrez obligatoirement (puisque pas de sélection) et cela annulerait automatiquement tous vos voeux moins bien classés.

Attention si je suis refusé(e) sur mon premier voeu et que l'on me propose mon voeu N°2. Je ne peux pas répondre "oui mais" puisque ce voeu N°2 devient la meilleure proposition que l'on puisse me faire. Je dois donc impérativement répondre "oui définitif".

Procédure complémentaire et inscription administrative

Procédure complémentaire A partir du 24 juin 2011

Je n'ai eu aucune proposition d'admission sur mes candidatures ou j'avais oublié de me porter candidat(e) à une ou plusieurs formations; je peux être candidat(e) sur des formations dans lesquelles il reste des places vacantes et sur lesquelles je n'avais pas encore candidaté.

Du 24 juin au 23 septembre 2011, cette procédure est totalement informatisée.

- Je m'inscris sur internet, je remplis un dossier de candidature et je liste mes vœux.
- Je consulte mon dossier électronique pour savoir si une place m'est proposée.
- Je réponds dans un délai de 8 jours pour accepter ou non cette place. (délai ramené à 24H à la rentrée)
- Je contacte l'établissement pour procéder à mon inscription administrative

Inscription administrative

Dès que j'ai répondu « oui définitif » en première, deuxième ou troisième phase à une proposition d'admission, je vérifie les modalités et les dates d'inscription de l'établissement où je suis admis(e).

Si les instructions laissées par l'établissement donnent une date limite en ce qui concerne certaines démarches liées à l'inscription administrative, je suis tenu(e) de les effectuer dans les délais annoncés sous peine de perdre le bénéfice de mon affectation.